



Département d'évaluation des établissements  
Département d'évaluation des formations

Monsieur Morgan LABAR  
Directeur de l'ESA d'Avignon  
[morgan.labar@esaavignon.fr](mailto:morgan.labar@esaavignon.fr)

Paris, le 5 juillet 2022

Réf : PG/2022-132

Affaire suivie par :  
Viviane RENAULT  
Chargée de projet  
[viviane.renault@hceres.fr](mailto:viviane.renault@hceres.fr)

Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de l'évaluation de **l'école supérieure d'art d'Avignon et de ses formations**, nous avons le plaisir de vous faire parvenir la composition du comité d'experts, dont vous trouverez la présentation détaillée en annexe 1, l'annexe 2 étant consacrée aux principaux éléments relatifs à la visite de ce comité dans votre établissement.

**1. La composition du comité d'experts :**

Le comité sera présidé par **M. Jean-Marc REOL**, ancien directeur l'école supérieure d'art et design de Toulon Provence Méditerranée.

Le comité est composé des experts suivants par ordre alphabétique :

- **Mme Florence BERTIN**, Responsable du département des collections du Musée des arts décoratifs (Paris) ;
- **Mme Juliette LAVIE**, Chercheure associée à la Bibliothèque nationale de France et anciennement associée au laboratoire HISCA de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- **Mme Carla RICHARD**, Étudiante à l'école supérieure d'art des Pyrénées et élue au conseil d'administration de cet établissement ;
- **M. Jérôme SOTHER**, Directeur artistique du centre d'art Gwinzegal (Bretagne) ;
- **Mme Sophie THIERRY**, Directrice administrative et financière de l'école supérieure d'art et de design de Tours Angers Le Mans.

Une partie des experts ci-dessus évalueront également les formations de votre établissement :

- Mme Florence Bertin et Mme Juliette Lavie.

Nous vous remercions de bien vouloir me signaler, par retour, toute situation réelle ou potentielle, susceptible d'affecter l'objectivité de l'expertise (dans un sens favorable ou défavorable).

## 2. L'organisation de la visite :

La visite se déroulera le 4 octobre 2022 (à partir de 12h) et jusqu'au 5 octobre 2022 (14h)

Conformément à nos procédures et règles déontologiques, nous vous prions de bien vouloir :

- assurer l'ensemble des déplacements des experts et des représentants du Hcéres, depuis leur arrivée à la gare ou à l'aéroport, jusqu'au lieu de l'expertise et de même pour leur retour ;
- organiser les déjeuners des experts et des représentants du Hcéres, de préférence sur les lieux de la visite ou à très grande proximité ; à noter qu'en principe le comité déjeune à huis clos.

Nous vous prions de ne prévoir aucun événement social avec le comité, ni avec un ou plusieurs de ses membres, pendant toute la durée de l'évaluation.

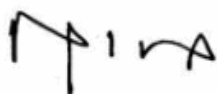
Nous vous confirmons que vos interlocuteurs privilégiés au Hcéres sont : **Jean DELPECH DE SAINT-GUILHEM** ([jean.delpech-de-saint-guilhem@hceres.fr](mailto:jean.delpech-de-saint-guilhem@hceres.fr)), conseiller scientifique et **Viviane RENAULT** ([viviane.renault@hceres.fr](mailto:viviane.renault@hceres.fr)), chargée de projet.

Ils forment une équipe garante du respect des règles et des procédures pendant tout le processus d'évaluation.

S'agissant de l'organisation des entretiens, vous trouverez en annexe les principales règles qui président à son déroulement.

Nous demeurons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.



Pierre Claudes  
Directeur du département  
d'évaluation des établissements



Lynne Franjie  
Directrice du département  
d'évaluation des formations

## Annexe 1 : Présentation du comité

- **M. Jean-Marc REOL**, retraité, ancien directeur l'école supérieure d'art et design de Toulon Provence Méditerranée.

### Parcours professionnel

- De 2011 à 2015 : directeur EPCC - école supérieure d'art et design Toulon Provence Méditerranée ;
- De 2007 à 2010 : directeur - école supérieure d'art de Toulon Provence Méditerranée ;
- De 1999 à 2007 : directeur pédagogique - école nationale supérieure d'art de Nice (Villa Arson) ;
- De 1983 à 1999 : professeur d'histoire de l'art - école nationale supérieure d'art de Nice (Villa Arson) ;

### Responsabilités exercées

- De 2011 à 2015 : Direction d'école - EPCC école supérieure
- De 2007 à 2010 : Direction d'école - Formation supérieure en art et design

### Missions d'évaluation réalisées

- B2017 - Campagne d'évaluation 2015-2016 - participation à l'évaluation des masters grades

- **Mme Florence BERTIN**, Responsable du département des collections École du Louvre - Musée des arts décoratifs (Paris).

### Parcours professionnel

- De 2017 à 2022 : Coordinatrice du Master 2 Régie conservation préventive - Ecole du Louvre
- De 2014 à 2022 : Responsable du département des collections - Musée des arts décoratifs

### Nouvelle experte pour le Hcéres

- **Mme Juliette LAVIE**, Chercheure associée à la Bibliothèque nationale de France.

### Discipline (s)

- Disciplines ERC :
  - SH Social Sciences and Humanities
- Sections CNU :
  - section 18 : Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques...
  - section 22 : Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes...

### Parcours professionnel

- De 2021 à 2022 : Chercheur associée BNF - Bibliothèque nationale de France
- De 2015 à 2016 : Post-Doctorat - Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- De 2013 à 2015 : ATER - Université de Nantes

### Missions d'évaluation réalisées

- A2021 - Campagne d'évaluation 2019-2020 - participation à l'évaluation Dossier d'accréditation de l'École supérieure des beaux-arts de Montpellier - MO.CO. ESBA
- A2021 - Campagne d'évaluation 2019-2020 - participation à l'évaluation des licences grades
- A2021 - Campagne d'évaluation 2019-2020 - participation à l'évaluation des masters grades

- **Mme Carla RICHARD**, Étudiante à l'école supérieure d'art des Pyrénées et élue au conseil d'administration de cet établissement.

Nouvelle experte pour le Hcéres

- **M. Jérôme SOTHER**, Directeur artistique du centre d'art GwinZegal (Bretagne)

Discipline (s)

SH5 Cultures and cultural production: literature, visual and performing arts, music, cultural and comparative studies

Nouvel expert pour le Hcéres

- **Mme Sophie THIERRY**, Directrice administrative et financière de l'école supérieure d'art et de design de Tours Angers Le Mans.

Nouvelle experte pour le Hcéres

## Annexe 2

**Les points évoqués ci-dessous précisent l'organisation générale de la visite et les principales règles déontologiques qui président à son déroulement.**

### Entretiens, planning et documentation

**Les entretiens** sont organisés selon deux configurations :

- en formation plénière : tous les membres du comité sont présents ;
- en formation restreinte : plusieurs experts conduisent alors des ateliers en parallèle.

En aucun cas, un expert ne pourra mener un entretien seul.

Les entretiens sont planifiés de sorte que les experts rencontrent un échantillon représentatif de toutes les catégories d'acteurs de l'établissement ainsi que ses partenaires extérieurs. La direction de l'établissement est rencontrée en début et fin de visite. Ce dernier entretien, qui vise à clore la visite, n'est en aucun cas une restitution.

**Un projet de planning** vous sera proposé par l'équipe du Hcéres avant la visite. Il vous incombera de contacter les interlocuteurs souhaités (y compris extérieurs à l'établissement) afin d'aboutir à un planning de visite définitif qui sera transmis aux experts par le Hcéres. D'éventuels entretiens complémentaires, non prévus au planning initial, peuvent être demandés par les experts au moment de la visite : ils seront organisés par l'équipe du Hcéres en lien avec vos services.

Dans la mesure du possible, procurer un code d'accès à son intranet/ENT, valable pendant une quinzaine de jours avant et après la visite.

**S'agissant de la documentation**, et conformément à la réglementation<sup>1</sup> « Les comités d'experts peuvent, sur demande motivée par les nécessités de l'évaluation, se faire communiquer tout type de documents, quel qu'en soit le support, et en obtenir la copie, à l'exception de documents appartenant au dossier individuel des personnels de l'entité évaluée ». L'évaluation étant collégiale, tous les documents émanant de l'établissement

---

<sup>1</sup> Article 12 du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.



5 / 5

à destination des experts seront confiés au Hcéres pour une diffusion à tous les membres du comité. Cette règle s'applique avant, pendant et après la visite.

Dans le cadre de leur mission d'évaluation, les experts et les agents du Hcéres s'engagent à observer les règles de confidentialité les plus strictes concernant le contenu des entretiens auxquels ils auront participé et les documents qui leur auront été transmis et auxquels ils auront eu accès, notamment via l'intranet de votre établissement.